

Évolution de la base de tarification 2017-2019

Table des matières

1	Sommaire 2017-2019	5
2	Immobilisations corporelles en exploitation	7
3	Actifs incorporels	9
4	Autres actifs	9
4.1	Actifs réglementaires.....	9
4.2	Contributions internes et autres.....	10
4.3	Remboursement gouvernemental à recevoir	11
5	Fonds de roulement.....	11
5.1	Encaisse réglementaire	11
5.2	Matériaux, combustible et fournitures	13
5.3	Actifs stratégiques.....	14
6	Suivi des mises en service	15
6.1	Analyse des projections relatives aux mises en service.....	15
6.2	Acuité des prévisions	18
6.3	Autorisations relatives aux mises en service.....	21
6.4	Dépassements de coûts de projets autorisés en vertu de l'article 73 de la Loi	26
7	Révisions des durées de vie utile	27

Liste des tableaux

Tableau 1	Soldes de fin 2017-2019 de la base de tarification (M\$).....	5
Tableau 2	Évolution de la base de tarification pour l'année historique 2017 (M\$).....	6
Tableau 3	Évolution de la base de tarification pour l'année de base 2018 (M\$).....	6
Tableau 4	Évolution de la base de tarification pour l'année témoin 2019 (M\$).....	7
Tableau 5	Immobilisations corporelles en exploitation (M\$).....	7
Tableau 6	Contributions inscrites à la base de tarification (M\$).....	8
Tableau 7	Coûts pour le démantèlement, l'enlèvement et la remise en état de sites (M\$).....	8
Tableau 8	Actifs incorporels (M\$).....	9
Tableau 9	Autres actifs (M\$).....	9
Tableau 10	Contributions internes et autres (M\$).....	10
Tableau 11	Fonds de roulement (« FDR ») (M\$).....	11
Tableau 12	Calcul de l'encaisse réglementaire au 31 décembre 2017 (k\$).....	12
Tableau 13	Calcul de l'encaisse réglementaire au 31 décembre 2018 / Année de base (k\$).....	12
Tableau 14	Calcul de l'encaisse réglementaire au 31 décembre 2019 / Année témoin (k\$).....	13
Tableau 15	Matériaux, combustible et fournitures (M\$).....	13
Tableau 16	FDR – Actifs stratégiques (M\$).....	14
Tableau 17	Calcul du FDR d'actifs stratégiques pour l'année témoin 2019 (M\$).....	15
Tableau 18	Impact des mises en service (M\$).....	17
Tableau 19	Facteurs de glissement appliqués pour les années témoins 2018 et 2019 (M\$).....	20
Tableau 20	Liste des principaux projets majeurs et montants des mises en service associées pour l'année témoin 2019 (M\$).....	21
Tableau 21	Projets non autorisés par la Régie (M\$).....	22
Tableau 22	Mises en service – Année historique 2017 (M\$).....	23
Tableau 23	Mises en service – Année de base 2018 (M\$).....	24
Tableau 24	Mises en service – Année témoin 2019 (M\$).....	25
Tableau 25	Dépassement de coûts de projets autorisés en vertu de l'article 73 de la Loi (M\$).....	26
Tableau 26	Impact des révisions des durées de vie utile sur la charge d'amortissement.....	27
Tableau 27	Impact des révisions des durées de vie utile (M\$).....	27

1 Sommaire 2017-2019

1 Le tableau 1 présente un sommaire de l'évolution des différentes composantes de la base
 2 de tarification depuis l'année historique 2017 en fournissant des renvois aux pièces
 3 pertinentes du présent dossier. Le Transporteur souligne que certains tableaux des
 4 sections 1 à 5 de cette pièce présentent les soldes au 31 décembre. Ceci permet de faciliter
 5 l'explication de l'évolution année après année, malgré le fait que la valeur des actifs utilisés
 6 pour calculer les revenus requis du Transporteur corresponde à la moyenne des 13 soldes
 7 mensuels d'une année.

8 En ce qui concerne les mises en service, l'analyse plus détaillée de leurs projections et le
 9 suivi de leurs autorisations se retrouvent à la section 6.

**Tableau 1
 Soldes de fin 2017-2019 de la base de tarification (M\$)**

	Année Historique	2018		Année témoin
	2017	D-2018-035	Année de base	2019
Renvois	HQT-7, Doc. 2		HQT-7, Doc. 3	HQT-7, Doc. 4
Immobilisations corporelles en exploitation	20 271,8	21 589,6	20 929,8	21 992,2
Actifs incorporels	466,0	486,1	482,2	467,5
Autres actifs	(522,7)	(650,3)	(742,0)	(771,5)
Fonds de roulement	207,0	206,4	225,1	229,2
Décision D-2018-021 (par. 574)		(170,0)		
Total	20 422,1	21 461,8	20 895,1	21 917,4

10 La base de tarification prévue au 31 décembre de l'année de base 2018 présente une
 11 croissance de 473,0 M\$ (2,3 %) par rapport au solde de l'année historique 2017. Pour
 12 l'année témoin 2019, cette croissance est estimée à 1 022,3 M\$ (4,9 %) par rapport au
 13 solde prévu au 31 décembre de l'année de base 2018. Cette évolution découle
 14 principalement du report en 2019 de mises en service liées au projet de la Ligne à 735 kV
 15 Chamouchouane – Bout-de-l'Île initialement prévues à l'année témoin 2018¹
 16 (voir section 6.2).

17 Les tableaux 2 à 4 présentent l'évolution annuelle sommaire du solde au 31 décembre de la
 18 base de tarification des années 2017 à 2019. La colonne « Autres » représente tous les
 19 éléments de variation des actifs autres que les mises en service, l'amortissement et les
 20 retraits. Dans certains cas, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des
 21 montants en raison des arrondis.

¹ R-4012-2017, HQT-7, Document 1, tableau 23, p. 24.

Tableau 2
Évolution de la base de tarification pour l'année historique 2017 (M\$)

	31 déc. 2016	Mises en service	Amortissement	Retraits	Autres	31 déc. 2017
Immobilisations corporelles en exploitation	19 261,4	2 033,4	(939,8)	(87,7)	Note 1 4,5	20 271,8
Actifs incorporels	479,3	14,1	(29,8)	-	Note 2 2,4	466,0
Autres actifs	(535,6)	(2,0)	14,9	-	-	(522,7)
Actifs réglementaires	13,8	1,7	(4,2)	-	(0,1)	11,2
Contributions internes et autres	(592,0)	(3,7)	19,1	-	0,1	(576,5)
Remboursement gouvernemental	42,6	-	-	-	-	42,6
Fonds de roulement	201,0	-	-	-	6,0	207,0
Encaisse réglementaire	61,9	-	-	-	(0,4)	61,5
Matériaux, combustible et fournitures	107,0	-	-	-	7,2	114,2
Actifs stratégiques	32,1	-	-	-	(0,8)	31,3
Total	19 406,1	2 045,5	(954,7)	(87,7)	12,9	20 422,1

Principaux éléments de variation des actifs autres que mises en service, amortissement et retraits :

Note 1: Reclassement aux actifs incorporels (2,5) M\$; Coûts et réévaluation des coûts pour le démantèlement, l'enlèvement et la remise en état de sites visés par la cessation prévue des activités de transformation sur leur site actuel 7,9 M\$.

Note 2: Reclassement provenant des immobilisations corporelles en exploitation 2,5 M\$.

Tableau 3
Évolution de la base de tarification pour l'année de base 2018 (M\$)

	31 déc. 2017	Mises en service	Amortissement	Retraits	Autres	31 déc. 2018
Immobilisations corporelles en exploitation	20 271,8	1 683,4	(959,1)	(62,6)	Note 1 (3,7)	20 929,8
Actifs incorporels	466,0	41,8	(29,4)	-	Note 2 3,8	482,2
Autres actifs	(522,7)	(235,1)	15,8	-	-	(742,0)
Actifs réglementaires	11,2	4,0	(3,6)	-	-	11,6
Contributions internes et autres	(576,5)	(239,1)	19,4	-	-	(796,2)
Remboursement gouvernemental	42,6	-	-	-	-	42,6
Fonds de roulement	207,0	-	-	-	18,1	225,1
Encaisse réglementaire	61,5	-	-	-	4,8	66,3
Matériaux, combustible et fournitures	114,2	-	-	-	1,9	116,1
Actifs stratégiques	31,3	-	-	-	11,4	42,7
Total	20 422,1	1 490,1	(972,7)	(62,6)	18,2	20 895,1

Principaux éléments de variation des actifs autres que mises en service, amortissement et retraits :

Note 1: Reclassement aux actifs incorporels (3,8) M\$

Note 2: Reclassement provenant des immobilisations corporelles en exploitation 3,8 M\$.

Tableau 4
Évolution de la base de tarification pour l'année témoin 2019 (M\$)

	31 déc. 2018	Mises en service	Amortissement	Retraits	Autres	31 déc. 2019
Immobilisations corporelles en exploitation	20 929,8	2 118,6	(997,8)	(58,4)	-	21 992,2
Actifs incorporels	482,2	9,9	(24,6)	-	-	467,5
Autres actifs	(742,0)	(9,2)	22,4	-	(42,7)	(771,5)
Actifs réglementaires	11,6	4,0	(2,9)	-	-	12,7
Contributions internes et autres	(796,2)	(13,2)	25,3	-	(0,1)	(784,2)
Remboursement gouvernemental	42,6	-	-	-	Note 1 (42,6)	-
Fonds de roulement	225,1	-	-	-	4,1	229,2
Encaisse réglementaire	66,3	-	-	-	1,1	67,4
Matériaux, combustible et fournitures	116,1	-	-	-	2,0	118,1
Actifs stratégiques	42,7	-	-	-	1,0	43,7
Total	20 895,1	2 119,3	(1 000,0)	(58,4)	(38,6)	21 917,4

Principal élément de variation des actifs autres que mises en service, amortissement et retraits :
Note 1: Remboursement tel que stipulé au protocole d'ententes. Se référer à la section 4.3 pour plus de détails.

- 1 Les sections qui suivent expliquent l'évolution des diverses composantes de la base de tarification du Transporteur.

2 Immobilisations corporelles en exploitation

- 3 Les immobilisations corporelles en exploitation constituent l'élément le plus important de la base de tarification.
- 4
- 5 Le tableau 5 présente l'évolution de ces immobilisations corporelles.

Tableau 5
Immobilisations corporelles en exploitation (M\$)

Composantes	Au 31 décembre					Variation		
	2018 D-2018-035	2016	2017	2018	2019	2016 à 2017	2017 à Année de base 2018	Année de base 2018 à 2019
Postes	11 578,4	11 019,5	11 493,2	11 786,6	11 980,0	473,7	293,4	193,4
Lignes	8 050,2	6 453,0	7 032,2	7 307,6	8 134,9	579,2	275,4	827,3
Autres actifs de réseaux	785,4	708,8	658,1	732,4	702,3	(50,7)	74,3	(30,1)
Actifs de soutien	392,8	360,5	339,5	358,7	399,8	(21,0)	19,2	41,1
Télécommunications	782,8	719,6	748,8	744,5	775,2	29,2	(4,3)	30,7
Total	21 589,6	19 261,4	20 271,8	20 929,8	21 992,2	1 010,4	658,0	1 062,4
<i>Croissance versus montant autorisé 2018</i>				-3,1%	1,9%			

- 6 La valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation pour l'année témoin 2019 est supérieure de 1,9 % à celle autorisée par la Régie pour l'année témoin 2018.
- 7

- 1 Le tableau 6 présente les contributions découlant des demandes de déplacements et de
- 2 modifications d'actifs du réseau de transport par des tiers inscrites à la base de tarification²,
- 3 établies selon la moyenne des 13 soldes mensuels consécutifs.

**Tableau 6
Contributions inscrites à la base de tarification (M\$)**

	Année Historique 2017	2018		Année témoin 2019
		D-2018-035	Année de base	
Crédit - Contributions	132,2	132,9	132,5	135,7
Amortissement cumulé	16,7	18,9	18,9	21,0
Crédit net	115,5	114,0	113,6	114,7

- 4 Le tableau 7 présente une ventilation des coûts inscrits à la base de tarification pour le
- 5 démantèlement, l'enlèvement et la remise en état des sites, pour chacun des sites visés par
- 6 une cessation prévue des activités de transformation ainsi que l'année prévue de
- 7 démantèlement³.

**Tableau 7
Coûts pour le démantèlement, l'enlèvement et la remise en état de sites (M\$)**

	Année historique 2017	2018		Année témoin 2019	Année prévue de démantèlement
		D-2018-035	Année de base		
Poste Bourdais	1,0	0,7	0,7	0,4	2021
Poste La Lièvre	0,4	0,1	0,1	-	2028
Poste Paquin	1,2	0,9	0,9	0,5	2024
Poste St-Calixte	-	0,9	-	-	2021
Poste St-Charles	1,0	0,6	0,6	0,2	2024
Poste Ste-Marguerite	1,0	0,6	0,6	0,2	2024
Poste St-Hippolyte	-	0,9	-	-	2021
Poste Thurso	1,2	-	0,8	0,5	2021
Total	5,8	4,7	3,7	1,8	

² R-3594-2005, D-2006-76.

³ R-3823-2012, D-2014-035, par. 412.

3 Actifs incorporels

- 1 Le tableau 8 présente l'évolution des actifs incorporels. La valeur nette des actifs incorporels
- 2 pour l'année témoin 2019 est inférieure de 3,8 % à celle autorisée par la Régie pour l'année
- 3 témoin 2018.

**Tableau 8
Actifs incorporels (M\$)**

Composantes	Au 31 décembre					Variation		
	2018 D-2018-035	2016	2017	2018	2019	2016 à 2017	2017 à Année de base 2018	Année de base 2018 à 2019
Servitudes	385,4	384,4	388,0	414,7	413,6	3,6	26,7	(1,1)
Logiciels	96,6	92,8	74,1	62,3	47,2	(18,7)	(11,8)	(15,1)
Autres	4,1	2,1	3,9	5,2	6,7	1,8	1,3	1,5
Total	486,1	479,3	466,0	482,2	467,5	(13,3)	16,2	(14,7)
<i>Croissance versus montant autorisé 2018</i>				<i>-0,8%</i>	<i>-3,8%</i>			

4 Autres actifs

- 4 Le tableau 9 présente l'évolution des autres actifs.

**Tableau 9
Autres actifs (M\$)**

Composantes	Au 31 décembre					Variation		
	2018 D-2018-035	2016	2017	2018	2019	2016 à 2017	2017 à Année de base 2018	Année de base 2018 à 2019
Actifs réglementaires	12,2	13,8	11,2	11,6	12,7	(2,6)	0,4	1,1
Contributions internes et autres	(705,1)	(592,0)	(576,5)	(796,2)	(784,2)	15,5	(219,7)	12,0
Remboursement gouvernemental	42,6	42,6	42,6	42,6	-	-	-	(42,6)
Total	(650,3)	(535,6)	(522,7)	(742,0)	(771,5)	12,9	(219,3)	(29,5)
<i>Croissance versus montant autorisé 2018</i>				<i>14,1%</i>	<i>18,6%</i>			

4.1 Actifs réglementaires

- 5 La valeur nette des actifs réglementaires pour l'année témoin 2019 est relativement stable
- 6 comparativement à celle autorisée par la Régie pour l'année témoin 2018.

4.2 Contributions internes et autres

1 Le tableau 10 présente l'évolution des contributions internes et autres.

Tableau 10
Contributions internes et autres (M\$)

Composantes	Année Historique 2017	2018		Année témoin 2019
		D-2018-035	Année de base	
Contributions avec le Distributeur	(419,3)	(552,5)	(644,2)	(637,9)
Village cri Waskaganish	(54,1)	(51,9)	(51,9)	(49,7)
Premier appel d'offres éolien A/O 2003-02	(25,1)	(23,5)	(23,5)	(22,0)
Intégration parcs éoliens - Appel d'offres 2009-02 (3e)	-	(54,9)	-	-
Agrégation des projets (« pool ») - Contribution HQD	(321,1)	(394,4)	(547,8)	(532,8)
Autres contributions	(19,0)	(27,8)	(21,0)	(33,4)
- Travaux sur le réseau et activités de mesurage	13,6	21,9	17,7	19,1
- Autres	(32,6)	(49,7)	(38,7)	(52,5)
Contributions avec le Producteur	(157,2)	(152,6)	(152,0)	(146,3)
Raccordement des centrales du complexe la Romaine	(103,3)	(100,5)	(99,8)	(96,3)
Intégration Centrales Eastmain-1-A et La Sarcelle	(22,3)	(21,5)	(21,5)	(20,6)
Raccordement des centrales Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs	(28,6)	(27,3)	(27,3)	(26,1)
Autres	(3,0)	(3,3)	(3,4)	(3,3)
TOTAL	(576,5)	(705,1)	(796,2)	(784,2)

2 L'augmentation nette des contributions internes avec le Distributeur de (85,4 M\$) entre
 3 l'année autorisée 2018 et l'année témoin 2019 s'explique principalement par les nouvelles
 4 contributions liées à l'agrégation annuelle des projets du Distributeur (« pool ») de
 5 (138,4 M\$) et par le report d'une contribution liée au projet Intégration des parcs éoliens -
 6 Appel d'offres 2009-02 (3^e) de (54,0 M\$)⁴, montants avant amortissement.

7 Conformément à la décision D-2017-021⁵, le Transporteur explique l'écart de 12 M\$ entre la
 8 contribution du Distributeur réelle 2017 à celle incluse dans la base de tarification autorisée
 9 selon la décision D-2017-049⁶ principalement par la diminution de 7,9 M\$ de la contribution
 10 à recevoir du Distributeur suite à la baisse des coûts de raccordement pour le projet
 11 d'intégration du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (Rivière Nouvelle) sous la composante
 12 « Autres contributions », comme précisé dans son Rapport annuel 2017⁷.

⁴ Contribution liée au projet Intégration des parcs éoliens - Appel d'offres 2009-02 (3e) de (54,0 M\$), soit (54,9 M\$) de raccordement et 0,9 M\$ pour les travaux de mesurage.

⁵ R-3981-2016, D-2017-021, par. 573.

⁶ R-3981-2016, D-2017-049, par. 50.

⁷ HQT-3, Document 2, p. 7.

4.3 Remboursement gouvernemental à recevoir

1 Ce compte a été constitué conformément aux nouvelles modalités du décret
 2 gouvernemental 1329-2013 du 11 décembre 2013. Un protocole d'ententes a été convenu
 3 stipulant que le gouvernement s'est engagé à verser d'ici au 15 octobre 2019 inclusivement,
 4 le solde non amorti et les frais de financement pour un total de 42,6 M\$. Par conséquent, le
 5 Transporteur retire de sa base de tarification projetée ce montant au mois d'octobre de
 6 l'année témoin 2019. Ce protocole d'ententes stipule également que le gouvernement
 7 effectuera, au plus tard le 30 mai de chaque année civile, un paiement minimum
 8 correspondant aux frais de financement pour cette année.

5 Fonds de roulement

9 Le fonds de roulement réglementaire (« FDR ») est constitué de trois éléments, soit
 10 l'encaisse réglementaire, les stocks de matériaux, combustible et fournitures et l'inventaire
 11 d'actifs stratégiques, tel que présenté au tableau 11.

**Tableau 11
 Fonds de roulement (« FDR ») (M\$)**

Composantes	Au 31 décembre					Variation		
	2018 D-2018-035	2016	2017	2018	2019	2016 à 2017	2017 à Année de base 2018	Année de base 2018 à 2019
Encaisse réglementaire	66,1	61,9	61,5	66,3	67,4	(0,4)	4,8	1,1
Matériaux, combustible et fournitures	110,7	107,0	114,2	116,1	118,1	7,2	1,9	2,0
Actifs stratégiques	29,6	32,1	31,3	42,7	43,7	(0,8)	11,4	1,0
Total	206,4	201,0	207,0	225,1	229,2	6,0	18,1	4,1
<i>Croissance versus montant autorisé 2018</i>				<i>9,1%</i>	<i>11,0%</i>			

5.1 Encaisse réglementaire

12 Les tableaux 12 à 14 présentent les résultats des calculs des délais de recouvrement des
 13 dépenses effectués pour établir l'encaisse réglementaire. La croissance de 2017 à 2019
 14 découle de l'évolution nette des dépenses sous-jacentes à ces calculs.

15 Conformément à la décision D-2017-125⁸, le coût des autres composantes des avantages
 16 sociaux futurs est considéré dans les charges d'exploitation et d'entretien dans le calcul de
 17 l'encaisse réglementaire.

18 Les délais relatifs aux mouvements de fonds générés par les dépenses incluses dans le
 19 calcul de l'encaisse étant les mêmes pour les trois années considérées, le Transporteur
 20 n'estime pas utile de mettre à jour l'étude lead/lag.

⁸ R-4009-2017, D-2017-125, par. 37.

Tableau 12
Calcul de l'encaisse réglementaire au 31 décembre 2017 (k\$)

DESCRIPTION DES VARIABLES	DÉPENSES RÉELLES	NBRE DE JOURS (LEAD) / LAG	Net	TAUX ((2)/365 jrs)	ENCAISSE (1) x (3)
	2017				
	(1)		(2)	(3)	(4)
REVENUS		36,5			
CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN					
Salaires net	182 239	-17,07	19,43	5,32%	9 701
Remises gouvernementales	158 840	-24,82	11,68	3,20%	5 083
Autres dépenses	132 238	-34,23	2,27	0,62%	822
TAXES					
Taxe sur les services publics	85 119	121,67	158,17	43,33%	36 885
Taxes foncières	13 583	106,46	142,96	39,17%	5 320
ACHATS DE SERVICES DE TRANSPORT	19 074	-30,21	6,29	1,72%	329
EFFET DES TAXES À LA CONSOMMATION					<u>3 335</u>
TOTAL DE L'ENCAISSE RÉGLEMENTAIRE					<u><u>61 475</u></u>

Tableau 13
Calcul de l'encaisse réglementaire au 31 décembre 2018 / Année de base (k\$)

DESCRIPTION DES VARIABLES	DÉPENSES PRÉVUES	NBRE DE JOURS (LEAD) / LAG	Net	TAUX ((2)/365 jrs)	ENCAISSE (1) x (3)
	2018				
	(1)		(2)	(3)	(4)
REVENUS		36,5			
CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN					
Salaires net	210 608	-17,07	19,43	5,32%	11 211
Remises gouvernementales	183 568	-24,82	11,68	3,20%	5 874
Autres dépenses	152 824	-34,23	2,27	0,62%	950
TAXES					
Taxe sur les services publics	90 600	121,67	158,17	43,33%	39 261
Taxes foncières	14 800	106,46	142,96	39,17%	5 797
ACHATS DE SERVICES DE TRANSPORT	22 100	-30,21	6,29	1,72%	381
EFFET DES TAXES À LA CONSOMMATION					<u>2 808</u>
TOTAL DE L'ENCAISSE RÉGLEMENTAIRE					<u><u>66 282</u></u>

Tableau 14
Calcul de l'encaisse réglementaire au 31 décembre 2019 / Année témoin (k\$)

DESCRIPTION DES VARIABLES	DÉPENSES PRÉVUES	NBRE DE JOURS (LEAD) / LAG	Net	TAUX	ENCAISSE
	2019			(2) / 365 jrs	(1) x (3)
	(1)		(2)	(3)	(4)
REVENUS		36,5			
CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN					
Salaires net	218 732	-17,07	19,43	5,32%	11 644
Remises gouvernementales	190 649	-24,82	11,68	3,20%	6 101
Autres dépenses	158 719	-34,23	2,27	0,62%	987
TAXES					
Taxe sur les services publics	91 800	121,67	158,17	43,33%	39 781
Taxes foncières	14 200	106,46	142,96	39,17%	5 562
ACHATS DE SERVICES DE TRANSPORT	22 600	-30,21	6,29	1,72%	389
EFFET DES TAXES À LA CONSOMMATION					2 919
TOTAL DE L'ENCAISSE RÉGLEMENTAIRE					67 383

5.2 Matériaux, combustible et fournitures

- 1 Les stocks de matériaux, combustible et fournitures varient en fonction des besoins
- 2 opérationnels du Transporteur, dont les installations sont réparties à travers le Québec. Ce
- 3 compte passe de 114,2 M\$ en 2017 à 118,1 M\$ en 2019, ce qui est relativement stable. Le
- 4 tableau 15 présente le détail de ce compte par catégories.

Tableau 15
Matériaux, combustible et fournitures (M\$)

Catégories	Année historique 2017	2018*		Année témoin 2019*
		D-2018-035	Année de base	
Disjoncteurs (équipements accessoires)	21,6	23,9	22,0	22,3
Quincaillerie de lignes	28,1	23,7	28,6	29,1
Isolateurs	4,5	2,1	4,6	4,7
Matériel de postes	32,0	33,2	32,5	33,1
Quincaillerie de pylônes	8,1	8,4	8,2	8,4
Autres	19,9	19,5	20,2	20,5
Total	114,2	110,7	116,1	118,1

* Les données 2018 et 2019 ne sont pas disponibles en projection selon ce découpage par catégorie. Ainsi, les données sont calculées en proportion de leur valeur au 31 décembre 2017.

5.3 Actifs stratégiques

- 1 Le tableau 16 présente les niveaux d’inventaire projetés d’actifs stratégiques à inclure dans
- 2 le FDR admissible dans la base de tarification du Transporteur, en fonction de la
- 3 méthodologie reconnue par la Régie⁹.

**Tableau 16
FDR – Actifs stratégiques (M\$)**

Catégories	Année historique 2017	2018		Année témoin 2019
		D-2018-035	Année de base	
Transformateurs de puissance	44,5	55,6	60,3	63,2
Inductances shunt	8,0	10,3	25,8	27,6
Disjoncteurs	23,1	8,9	13,6	11,7
Unités de mesure	9,6	10,8	8,9	9,5
Parafoudres	2,4	0,8	4,3	4,3
Actifs stratégiques en FDR	87,5	86,4	112,9	116,3
<i>Nombre d'équipements</i>	<i>761</i>	<i>584</i>	<i>877</i>	<i>875</i>
Moyenne des 13 soldes mensuels	95,5	86,3	103,2	117,4
x Taux de rotation considéré selon calcul reconnu par la Régie	35,7%	34,2%	37,8%	37,6%
Montant d'actifs stratégiques admissible en FDR	34,1	29,5	39,0	44,1

- 4 Les seuils de sécurité varient d’une année à l’autre afin de répondre aux besoins et risques
- 5 potentiels du réseau. Selon les encadrements justifiant la couverture d’assurance, certaines
- 6 familles d’actifs stratégiques ont été retirées des besoins au profit de nouvelles qui s’y sont
- 7 ajoutées.
- 8 Les hausses d’inventaire en 2018 et 2019 sont principalement attribuables à l’application de
- 9 programmes de remplacements et de maintenance qui nécessiteront une augmentation de
- 10 commandes touchant particulièrement les inductances shunt, les transformateurs de
- 11 puissance et les parafoudres. En contrepartie, des programmes de remplacements
- 12 terminés, dont celui visant les disjoncteurs de modèle PK, viennent diminuer cette hausse.

⁹ R-3934-2015, D-2016-029, par. 209.

- 1 Le tableau 17 détaille le calcul du FDR d'actifs stratégiques pour l'année témoin 2019 selon
- 2 la méthodologie reconnue par la Régie.

Tableau 17
Calcul du FDR d'actifs stratégiques pour l'année témoin 2019 (M\$)

Catégories	Besoins 2019						Taux de rotation annuel*	Seuils x taux de rotation annuel	
	Total		Quantités additionnelles permettant la rotation d'inventaire par la réalisation de projets		Seuils minimum requis pour couvrir le risque de défaillance (Seuils)				
	Quantités	M\$	Quantités	M\$	Quantités	M\$			
	(A = C + E)	(B = D + F)	(C)	(D)	(E)	(F)			
Transformateurs de puissance	58	63,2	21	12,8	37	50,4	0,2	7	10,1
Inductances shunt	33	27,6	23	14,7	10	12,9	0,9	9	11,6
Disjoncteurs	88	11,7	65	7,2	23	4,5	0,7	16	3,1
Unités de mesure	362	9,5	209	5,4	153	4,1	0,5	77	2,1
Parafoudres	334	4,3	289	3,6	45	0,7	0,6	27	0,4
Total	875	116,3	607	43,7	268	72,6		136	27,3

Taux de rotation reconnu pour couvrir le risque de défaillance (I / F)	37,6%
(x) Total des besoins pour 2019 (B) - moyenne 13 soldes	117,4
FDR - Actifs stratégiques inclus dans la base de tarification Témoin 2019	44,1

*Le taux de rotation annuel fait référence à la période annuelle pendant laquelle un équipement stratégique est détenu en inventaire et est défini comme suit:
taux de rotation annuel (qté) = consommation annuelle (qté) / stock moyen (qté). Un taux de rotation de 1,0 indique que l'équipement roule en moyenne 1 fois par année, tandis qu'un taux de 0,5 indique que l'équipement roule en moyenne une fois par deux ans. À titre d'information, les transformateurs de puissance ont un roulement peu élevé étant donné qu'ils sont utilisés surtout pour les fins de défaillance (Dossier R-3934-2015, HQT-13, Document 1.2, R6.1, page 10-11).

6 Suivi des mises en service

6.1 Analyse des projections relatives aux mises en service

- 3 Le Transporteur a réalisé des mises en service de 2 045,5 M\$ pour l'année historique 2017,
- 4 représentant une augmentation de 57,8 M\$ par rapport au montant autorisé de 1 987,7 M\$
- 5 dans la base de tarification¹⁰.
- 6 Pour l'année témoin 2018, les projections de mises en service ont été ajustées pour tenir
- 7 compte de l'ajustement de la contribution du Distributeur pour le projet de renforcement du
- 8 réseau régional de transport de Sherbrooke selon la décision D-2017-088 et pour le projet
- 9 Ville de Montréal¹¹ ainsi que de la mise à jour de l'évaluation de la contribution du
- 10 Distributeur projetée pour l'année témoin 2018, en fonction de l'allocation maximale
- 11 déterminée à la suite à la décision D-2018-021¹². Conformément à ces ajustements, la
- 12 projection des mises en service pour l'année témoin 2018 a été revue à 2 166,9 M\$.
- 13 Pour l'année de base 2018, le Transporteur projette des mises en service de 1 490,1 M\$,
- 14 représentant une diminution de 676,8 M\$ par rapport à cette projection révisée. Cette
- 15 diminution découle principalement d'une des mises en service liées au projet de la Ligne à
- 16 735 kV Chamouchouane – Bout-de-l'Île prévues en 2018 et reportée à l'année 2019 (voir

¹⁰ R-3981-2016, D-2017-021, par. 344 et 574 et D-2017-049, par. 50.

¹¹ R-4012-2017, HQT-13, Document 1.1, R53.1 et R53.2.

¹² R-4012-2017, D-2018-021, par. 707.

1 section 6.2). Ainsi, le Transporteur prévoit un niveau de mises en service de 2 119,3 M\$
2 pour l'année témoin 2019.

3 Le tableau 18 présente l'impact global des mises en service sur les revenus requis, incluant
4 l'amortissement lié à la base de tarification et la taxe sur les services publics pour les
5 années historiques 2015 à 2017 ainsi que pour l'année de base 2018. En complément
6 d'information à ce tableau, une analyse est effectuée sur une période de deux ans entre les
7 mises en service réelles (ou projetées pour l'année de base 2018) et projetées autorisées
8 des années visées. Cependant, afin de bien mesurer l'effet réel des écarts de volume sur
9 les revenus requis, il est nécessaire de faire cette analyse en fonction de la moyenne des
10 13 soldes mensuels des actifs composant la base de tarification.

11 Les données qui y sont présentées démontrent que le Transporteur maintient, pendant ces
12 quatre années, un degré de précision de la base de tarification autorisée ayant servi de
13 base à l'établissement des tarifs se situant au-dessus de 98,0 %.

Tableau 18
Impact des mises en service (M\$)

	2015			2016			2017			2018		
	Réel	Autorisé	Écarts	Réel	Autorisé	Écarts	Réel	Autorisé	Écarts	Année base	Autorisé	Écarts
Base de tarification (BT 13 soldes) (Note 1)	18 427,8	18 591,4	-163,6	18 974,4	19 307,9	-333,5	19 463,1	19 862,4	-399,3	20 542,5	20 646,8	-104,3
Coût des capitaux empruntés	814,2	838,5	-24,3	821,2	848,2	-27,0	861,5	861,8	-0,3	930,8	936,8	-6,0
Coût des capitaux propres*	453,3	457,3	-4,0	466,8	475,0	-8,2	478,8	488,6	-9,8	505,3	507,9	-2,6
A Rendement sur la BT (Note 2)	1 267,5	1 295,8	-28,3	1 288,0	1 323,2	-35,2	1 340,3	1 350,4	-10,1	1 436,1	1 444,7	-8,6
* En fonction du taux autorisé												
B Dépenses nécessaires à la prestation du service	1 059,8	1 090,2	-30,4	1 087,5	1 095,2	-7,7	1 127,5	1 164,8	-37,3	1 125,9	1 141,3	-15,4
Amortissement lié à la BT	977,9	1 005,6	-27,7	1 002,4	1 009,0	-6,6	1 042,4	1 078,8	-36,4	1 035,3	1 050,7	-15,4
Amortissement autorisé selon D-2015-017		1 055,0										
Impact révision durées de vie US GAAP (D-2015-189)		-49,4										
Taxes sur les services publics	81,9	84,6	-2,7	85,1	86,2	-1,1	85,1	86,0	-0,9	90,6	90,6	0,0
Impact total (A + B)			-58,7			-42,9			-47,4			-24,0
% écart vs revenus requis autorisés			-1,8%			-1,4%			-1,5%			-0,7%
Note 1: Écart sur la BT												
Impact des mises en service			-267,6			-393,7			-496,4			-297,6
> ou = à 25 M\$			-223,9			-139,4			-321,5			-213,1
< à 25 M\$			-43,7			-254,3			-174,9			-84,4
Décision D-2018-035												170,0
Autres composantes de la base de tarification			104,0			60,2			97,1			23,3
Écart total			-163,6			-333,5			-399,3			-104,3
% écart vs BT autorisée			-0,9%			-1,7%			-2,0%			-0,5%
Note 2: Écart sur le rendement sur la BT												
Écart de taux			-16,9			-12,4			17,0			-1,3
Écart de volume			-11,4			-22,9			-27,1			-7,3
Impact des mises en service			-18,7			-27,0			-33,7			-20,8
> ou = à 25 M\$			-15,6			-9,6			-21,9			-14,9
< à 25 M\$			-3,0			-17,4			-11,9			-5,9
Décision D-2018-035												11,9
Autres composantes de la base de tarification			7,3			4,1			6,6			1,6
Écart total			-28,3			-35,2			-10,1			-8,6
% écart vs revenus requis autorisés			-0,9%			-1,1%			-0,3%			-0,3%
MES réelles vs autorisées (Décision D-2012-059)												
Année précédente	1 786,3	2 088,0	-301,7	1 768,6	1 086,8	681,8	1 087,8	1 153,9	-66,1	2 045,5	1 987,7	57,8
Année en cours	1 768,6	1 086,8	681,8	1 087,8	1 153,9	-66,1	2 045,5	1 987,7	57,8	1 490,1	2 166,9	-676,8
Écart total	3 554,9	3 174,8	380,1	2 856,4	2 240,7	615,7	3 133,2	3 141,6	-8,3	3 535,6	4 154,6	-619,0

6.2 Acuité des prévisions

1 Le Transporteur fournit dans la présente section les justifications quant aux écarts
2 historiques reliés à la prévision de ses mises en service¹³.

3 En 2017, le Transporteur a réalisé plus de 103 % des mises en service autorisées.
4 Comme présenté au tableau 18, pour l'année 2017, l'écart est de 57,8 M\$ entre les
5 mises en service réelles (2 045,5 M\$) et celles autorisées (1 987,7 M\$), influençant
6 l'écart total sur les revenus requis autorisés (-47,4 M\$ représentant -1,5 %).

7 Les principales justifications relatives à cet écart sont détaillées dans le Rapport
8 annuel 2017 du Transporteur¹⁴. Les écarts de mises en service de l'année 2017
9 proviennent essentiellement d'événements particuliers et distinctifs à chacun des projets
10 visés, tels que :

- 11 • le devancement de la mise en service de 2018 à 2017 du poste Fleury à la suite
12 de l'optimisation du temps requis de la mise en route ;
- 13 • le report de la mise en service de 2017 à 2018 du poste De Lorimier dû à un
14 retard de la mise en route du projet ;
- 15 • l'optimisation et l'application de stratégie des travaux pour le projet de
16 remplacement des disjoncteurs de modèle PK ;
- 17 • le report de la mise en service de 2017 à 2018 du projet Intégration des parcs
18 éoliens - Appel d'offres 2013-01 (4^e), des parcs éoliens Mont Sainte-Marguerite
19 et Nicolas-Rioux. Ces reports sont attribuables à un retard des mises en service
20 des parcs des promoteurs privés ;
- 21 • l'établissement d'un facteur de glissement supérieur aux besoins.

22 Au cours des dernières années, le Transporteur a mis en place plusieurs mesures pour
23 améliorer l'acuité de ses prévisions de mises en service¹⁵. Bien que les impacts de
24 plusieurs de ces mesures continuent de se matérialiser, leur déploiement évolue selon le
25 contexte du Transporteur et certaines arrivent à maturité, soit les mesures suivantes :

- 26 • l'utilisation de gammes d'heures de travaux en automatismes améliorant les
27 estimés d'heures des projets ;
- 28 • l'établissement d'objectifs individuels, affectant la rémunération des gestionnaires
29 de projets, associés aux dates de remise d'appareillage et aux coûts des projets ;
- 30 • l'optimisation du temps d'intervention en appareillage et en automatismes en
31 standardisant les gammes de travail ;

¹³ R-3823-2012, D-2014-035, par. 459.

¹⁴ Rapport annuel 2017 du Transporteur, HQT-3, Document 2, tableau 13, p. 13.

¹⁵ R-3934-2015, HQT-7, Document 1, pp. 20-22 ; R-3981-2016, HQT-7, Document 1, pp. 19-20 ;
R-4012-2017, HQT-7, Document 1, pp. 18-21.

- 1 • l'identification des besoins de retraits et la confirmation de la faisabilité dès
2 l'étape de la proposition d'affaires du groupe Hydro-Québec Innovation,
3 Équipement et services partagés (« HQIÉSP »).

4 En 2018, les améliorations du Transporteur s'incarnent essentiellement par une
5 consolidation des autres mesures dont l'évolution persiste. Succinctement, le
6 Transporteur fait état de la teneur des principaux éléments permettant l'amélioration de
7 l'acuité de ses prévisions des mises en service :

- 8 • l'association des objectifs individuels de rémunération à la réalisation des mises
9 en service planifiées pour les gestionnaires de la Direction Principale Exploitation
10 des Installations (« DPEI ») ;

- 11 • le renforcement de la structure de coordination de projets par :

12 ○ la nomination de Chefs Réalisation de projets permettant d'assurer une
13 organisation assidue des travaux selon leur échéancier, leur portée et
14 leurs coûts respectifs ;

15 ○ la prise en charge par l'unité Projets & Programmes du Centre de Gestion
16 des Activités de Transport (« CGAT ») de la planification, avec l'ensemble
17 des partenaires, des projets du Plan opérationnel consolidé (« POC ») ;

18 ○ l'assignation des projets selon les quatre modes de réalisation des mises
19 en route ;

20 ○ l'amélioration de la planification des retraits des équipements sur le
21 réseau de transport incluant ceux nécessaires aux mises en service.

22 L'ensemble de ces mesures contribueront à favoriser la réalisation des mises en service
23 prévues et lui permettront de continuer à réduire progressivement le facteur de
24 glissement pris en compte aux fins de l'établissement de ses prévisions de mises en
25 service.

26 Le tableau 19¹⁶ présente les facteurs de glissement appliqués pour les années témoins
27 2018 et 2019. Le facteur de glissement de l'année témoin 2019 s'élève à -465,0 M\$
28 (-18,0 %) comparativement à celui appliqué à l'année témoin 2018 de -525,0 M\$
29 (-19,6 %), soit une réduction de 60,0 M\$ (-1,6 %).

¹⁶ R-4012-2017, D-2018-021, par. 483 à 485.

**Tableau 19
Facteurs de glissement appliqués pour les années témoins 2018 et 2019 (M\$)**

Mises en service	Année témoin 2018	Année témoin 2019	Année témoin 2019	
			Impact de contraintes de flexibilité opérationnelle	Net de l'impact de contraintes de flexibilité opérationnelle
Mises en service prévues	2 675,6	2 584,3		
<u>Facteur de glissement :</u>	(525,0)	(465,0)	(130,0)	(335,0)
lié aux projets > 25 M\$	(70,0)	(20,0)		
lié aux projets < 25 M\$	(455,0)	(445,0)		
En % versus MES prévues	-19,6%	-18,0%	-5,0%	-13,0%
Mises en service prévues dans les demandes tarifaires	2 150,6	2 119,3		

1 Le tableau 19 spécifie également le groupe d'investissement lié aux projets supérieurs et
 2 inférieurs à 25 M\$ auquel une réduction est appliquée. Le facteur de glissement
 3 s'applique globalement sur l'ensemble des projets et est inclus dans la section « Autres
 4 mises en service projets » des projets supérieurs ou inférieurs à 25 M\$ du tableau 24.

5 Pour l'année témoin 2019, le Transporteur maintient la composante du facteur de
 6 glissement en lien avec les contraintes de flexibilité opérationnelle pouvant avoir un
 7 impact sur la réalisation des mises en service. Dans sa décision D-2018-021, la Régie
 8 demande au Transporteur de décrire l'évolution du contexte lié aux contraintes de
 9 flexibilité opérationnelle. Le Transporteur indique que pour l'année 2019, son contexte
 10 évolue dans la mesure où la portion en lien avec l'évolution des relations de travail est
 11 un facteur prépondérant, bien que les contraintes en lien avec les plages de retraits et
 12 du temps supplémentaire demeurent présentes. Ainsi, le Transporteur indique que le
 13 facteur de glissement en lien avec les contraintes de flexibilité opérationnelle s'élève à
 14 (130,0) M\$.

15 Conformément à la demande formulée par la Régie dans la décision D-2018-021¹⁷, le
 16 tableau 20 présente la liste des projets majeurs ayant les valeurs de mises en service
 17 les plus élevées à être réalisées pour l'année témoin 2019. Il inclut dans cette liste la
 18 valeur des mises en service projetées pour 2019 pour le projet de Ligne à 735 kV
 19 Chamouchouane – Bout-de-l'Île (764,6 M\$), alors qu'un montant de 869,4 M\$ était prévu
 20 à l'origine pour l'année témoin 2018¹⁸. Le report en 2019 d'une grande partie de ces
 21 mises en service est causé principalement par plusieurs interventions préventives en
 22 santé et sécurité du travail occasionnant l'arrêt des travaux et ainsi des retards dans les
 23 échéanciers. De plus, le Transporteur ne peut procéder à des retraits et des mises en
 24 service de cette ampleur pendant la période hivernale et ce afin de garantir une
 25 exploitation fiable et sécuritaire du réseau. Le Transporteur maintiendra donc la
 26 configuration des circuits existants lors de la pointe hivernale 2018-2019, expliquant

¹⁷ R-4012-2017, D-2018-021, par. 483.

¹⁸ R-4012-2017, HQT-7, Document 1, tableau 23, p. 24.

- 1 ainsi le report en mai 2019 des mises en service prévues à l'origine en novembre 2018
- 2 pour ce projet.

Tableau 20
Liste des principaux projets majeurs et montants des mises en service associées
pour l'année témoin 2019 (M\$)

Principaux projets majeurs	M\$
Ligne à 735 kV Chamouchouane - Bout-de-l'Île	764,6
Intégration parcs éoliens - Appel d'offres 2009-02 (3e)	120,5
Poste Judith-Jasmin	99,8
Poste Saint-Patrick	99,1
Poste Manicouagan - Réfection CS24 et systèmes connexes	41,3
Poste Nicolet	38,2
Poste Gracefield et ligne Paugan - Maniwaki	37,3
Poste Mékinac	34,3
Reconstruction lignes à 120 kV à Gatineau	25,3

3 Le Transporteur considère que l'ensemble des mises en service prévues des projets
4 majeurs pour l'année témoin 2019¹⁹ ont une forte probabilité de réalisation. En somme,
5 le Transporteur est confiant de réaliser le niveau des mises en service prévues de
6 2 119,3 M\$ pour l'année 2019. De plus, pour les années 2016 et 2017, le Transporteur a
7 su démontrer être en mesure d'atteindre de près les mises en service autorisées
8 considérant l'application d'un facteur de glissement. Par contre, des événements
9 particuliers peuvent survenir en cours de réalisation des travaux de construction d'un
10 projet et le Transporteur peut être confronté, malgré les efforts de gestion pour éviter de
11 telles situations, à reporter ou devancer les mises en service de certains projets.

6.3 Autorisations relatives aux mises en service

12 Les tableaux 22 à 24 présentent les autorisations de la Régie rattachées aux additions à
13 la base de tarification réalisées ou projetées pour les années 2017 à 2019, ainsi qu'un
14 suivi de leurs valeurs autorisées.

15 Dans sa décision D-2018-021²⁰, la Régie demande au Transporteur d'ajouter au tableau
16 24 une colonne indiquant le mois projeté de la mise en service. Le Transporteur indique,
17 pour chaque projet identifié, le ou les mois de mises en service prévues.

18 Par ailleurs, comme indiqué au tableau 24, les mises en service projetées pour l'année
19 témoin 2019 incluent celles des projets non autorisés par la Régie en date du dépôt de
20 la présente demande tarifaire. Ces dernières sont présentées au tableau 21.

¹⁹ Tableau 24, p. 25 de la présente pièce.

²⁰ R-4012-2017, D-2018-021, par. 572.

**Tableau 21
Projets non autorisés par la Régie (M\$)**

Projet	MES		13 soldes	
	2018	2019	2018	2019
Poste Châteauguay - Remplacement d'équipements et d'automatismes	-	7,6	-	0,9
Ligne Beaumont - Dorchester	-	22,5	-	1,7
Total	-	30,1	-	2,6

1 Dans l'éventualité où ces projets n'étaient pas autorisés par la Régie avant le dépôt de la
 2 mise à jour des données afférentes aux revenus requis demandée par celle-ci à la suite
 3 de sa décision préliminaire qu'elle rendra sur la présente demande tarifaire, les montants
 4 afférents aux mises en service pertinentes ci-dessus mentionnées seront retranchés des
 5 revenus requis de l'année témoin 2019. Également, compte tenu que le Transporteur
 6 demande le retrait de la pratique comptable réglementaire du compte de frais reportés
 7 Coûts de mises en service de projets non autorisés²¹ pour l'année témoin 2019, aucun
 8 montant ne pourra plus être comptabilisé à ce compte.

9 En ce qui concerne les projets d'investissement dont le coût individuel est inférieur à
 10 25 M\$, le Transporteur fournit à la Régie, à chacune de ses demandes d'autorisation, un
 11 historique de la réalisation des enveloppes de projets qu'elle a antérieurement
 12 autorisées, ce qui lui permet d'en apprécier l'évolution.

²¹ HQT-4, Document 2, section 8.3.

Tableau 22
Mises en service – Année historique 2017 (M\$)

	Valeur autorisée			Mises en service				Total	
	HQ	Régie	Décision Régie	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Contributions internes et autres	Actifs réglementaires	2017	Cumulé
Mises en service projets ≥ 25 M\$				1 509,9	4,1	(4,3)		1 509,7	
Poste Limoulu	131,5	131,5	D-2010-132	8,9				8,9	97,0
Intégration parcs éoliens - Appel d'offres 2005-03 (2e) (Note 1)	1 107,1	1 491,3	D-2010-165	17,7				17,7	689,4
Raccordement des centrales du complexe la Romaine (Note 1)	1 847,6	1 830,2	D-2011-083	560,5		0,6		561,1	1 454,3
Poste Duchesnay	66,7	66,7	D-2013-120	8,7				8,7	48,5
Poste Normand	43,9	33,8	D-2013-167	8,9				8,9	40,7
Poste Fleury	141,1	141,1	D-2013-205	106,0				106,0	112,0
Poste Duvernay - Remplacement systèmes démarrage CS et autres	47,5	33,4	D-2014-083	30,9				30,9	30,9
Poste Chelsea - Remplacement équipements et automatismes	39,8	39,8	D-2014-110	5,1				5,1	19,6
Poste Rapides-Farmer - Remplacement équipements et automatismes	41,2	41,2	D-2014-111	6,0				6,0	21,9
Poste Saint-Louis	25,5	25,5	D-2014-115	18,7				18,7	19,6
Poste Manicouagan - Remplacement transformateurs	127,8	127,8	D-2014-168	41,1				41,1	84,1
Modernisation des liaisons optiques (NG-SONET)	66,7	66,7	D-2014-191	12,0				12,0	22,9
Mise en place du réseau IP MPLS/VPN	97,6	97,6	D-2014-191	14,9				14,9	65,7
Poste Lévis - Remplacement et remise à neuf CS	31,0	25,7	D-2015-004	12,4				12,4	32,0
Poste Saint-Jérôme	77,2	77,3	D-2015-008	43,3				43,3	74,0
Ligne à 735 kV Chamouchouane - Bout-de-Île	1 090,3	1 083,4	D-2015-023	88,4				88,4	104,8
Poste Radisson - Remplacement transformateurs	61,7	61,7	D-2015-074	24,0				24,0	55,3
Poste Notre-Dame	29,9	29,9	D-2015-075	10,0				10,0	17,8
Intégration parc éolien Rivière-Nouvelle	124,0	124,0	D-2015-119	27,7		(5,9)		21,8	96,8
Poste Sainte-Odile	28,4	28,4	D-2015-154	12,8				12,8	12,8
Kamouraska - Rempl. systèmes commande et protection compensation série	28,2	28,2	D-2016-051	13,2				13,2	25,9
Remplacements systèmes commande et protection - Compensation série	64,7	64,7	D-2016-075	24,1				24,1	24,1
Ligne Langlois - Vaudreuil-Soulanges	46,3	46,3	D-2016-106	31,3				31,3	31,3
Poste Châteauguay - Remplacement équipements compensateur statique	26,7	26,7	D-2016-122	22,5				22,5	22,5
Remplacement disjoncteurs de modèle PK	571,3	571,3	D-2016-174	291,0				291,0	387,6
Poste Gracetfeld et ligne Paugan - Mariwaki	115,0	115,0	D-2016-176	29,3				29,3	29,3
Intégration parcs éoliens - Appel d'offres 2013-01 (4e)	300,4	300,4	D-2017-025	19,8		0,5		20,3	45,2
Autres mises en service				20,9	4,1	0,5		25,5	
Mises en service projets < 25 M\$				523,5	10,1	0,6	1,7	535,9	
Poste Beauharnois	22,3			9,3				9,3	20,0
Aéroport de Némiscau - Piste atterrissage	20,8			10,4				10,4	10,4
Poste Abitibi	20,4			16,3				16,3	16,3
Poste Rouyn	19,4			9,9				9,9	21,2
Poste Mauricie	19,2			16,1				16,1	16,1
Poste Carignan - Remplacement transformateurs	18,6			9,0				9,0	9,0
Poste Rapides-des-Îles	18,6			5,2				5,2	14,1
Poste Figueray - Remplacement appareillage et automatismes	17,8			6,4				6,4	17,3
Poste Grand-Pré - Ajout transformateur	17,4			12,7				12,7	12,7
Poste Montagnais - Piste atterrissage et route	17,4			17,0				17,0	17,0
Poste Blairville - Ajout transformateur	17,1			13,5				13,5	13,5
Poste Adélaïde-Godbout	16,5			10,7				10,7	17,0
Poste Plouffe - Ajout transformateur	16,1			13,9				13,9	13,9
Poste Limbour	16,0			12,1				12,1	14,7
Poste Terrebonne	15,8			6,1				6,1	6,1
Ligne Boucherville - Notre-Dame - Du Tremblay	13,3			8,7				8,7	11,0
Poste La Grande 2 - Remplacement transformateurs	13,2			11,1				11,1	11,1
OptiCT - Fondation télécommunication	12,8			11,4				11,4	11,4
Poste Duvernay - Remplacement transformateurs	12,1			10,1				10,1	10,6
Poste Lafontaine	10,6			10,3				10,3	10,3
Domtar - Des Cantons (biomasse forestière)	9,0			5,1				5,1	5,1
Accumulateurs 2016	8,2			7,6				7,6	7,6
Poste Gamelin	8,0			8,2				8,2	8,4
Poste Normand - Remplacement équipements et automatismes	6,8			5,6				5,6	5,6
Poste Chapais - Remplacement transformateur	6,7			6,5				6,5	6,5
Autres mises en service				270,6	10,1	0,6	1,7	282,9	
Total				2 033,4	14,1	(3,7)	1,7	2 045,5	

Note 1 : Valeur autorisée Hydro-Québec TransÉnergie ajustée à la baisse des coûts substitués suite à une décision favorable de la Régie de l'énergie concernant l'autorisation d'un autre projet.

6.4 Dépassements de coûts de projets autorisés en vertu de l'article 73 de la Loi

1 En ce qui a trait à l'exigence exprimée par la Régie au paragraphe 364 de la décision
 2 D-2017-021²², le Transporteur mentionne qu'aucun projet visé par un suivi administratif déjà
 3 soumis à la Régie pour expliquer le dépassement des coûts de plus de 15 % ne fait l'objet
 4 d'une première demande d'inclusion à la base de tarification dans le cadre de la présente
 5 demande tarifaire.

6 Conformément à l'exigence du paragraphe 365 de cette décision, le tableau 25 présente le
 7 suivi des coûts de réalisation des projets autorisés en vertu de l'article 73 de la Loi qui ont
 8 fait l'objet d'un suivi administratif à la Régie²³ puisqu'ils dépassent de plus de 15 % la valeur
 9 initialement autorisée et pour lesquels une mise en service finale est réalisée en 2017, sinon
 10 prévue en 2018 ou 2019.

11 La « Valeur autorisée HQ » correspond à la valeur autorisée dénoncée dans le suivi
 12 administratif déjà soumis à la Régie pour expliquer le dépassement des coûts de plus de
 13 15 %. La « Prévision » indique la nouvelle prévision du projet telle qu'elle a été fournie dans
 14 l'état d'avancement des projets majeurs du dernier rapport annuel²⁴ ainsi que dans la
 15 prévision des investissements de l'horizon 10 ans de la planification du réseau de
 16 transport²⁵.

Tableau 25
Dépassement de coûts de projets autorisés en vertu de l'article 73 de la Loi (M\$)

Projet	Décision Régie	Valeur autorisée Régie	Valeur autorisée HQ	Prévision	Mise en service finale réelle et prévue
Poste Manicouagan – Réfection CS24 et systèmes connexes	D-2012-151	69,6	87,5	96,0	2019
Poste Normand	D-2013-167	33,8	43,9	41,1	2017
Poste Duvernay - Remplacement système démarrage CS et autres	D-2014-083	33,4	47,5	48,7	2018
Poste Lévis - Remplacement et remise à neuf CS	D-2015-004	25,7	31,0	34,2	2017

²² R-3981-2016.

²³ R-4012-2017, HQT-7, Document 1, annexe 1.

²⁴ Rapport annuel 2017, HQT-5, Document 1.

²⁵ HQT-9, Document 1, tableau 7.

7 Révisions des durées de vie utile

- 1 Le tableau 26 présente le détail des impacts sur la charge d’amortissement découlant des
 2 révisions des durées de vie utile apportées par le Transporteur en 2017 ainsi que celles qu’il
 3 compte, à ce jour, compléter en 2018 et 2019²⁶.

Tableau 26
Impact des révisions des durées de vie utile sur la charge d’amortissement

Catégorie et désignation	Année du changement	Ancienne durée de vie utile	Nouvelle durée de vie utile	Impact sur la charge d’amortissement (M\$)		
				Année historique 2017	Année de base 2018	Année témoin 2019
Isolateur	2017	40	60	(11,1)	(11,0)	(10,0)
Hauban et ancrage	2017	50	60	(4,4)	(4,4)	(4,4)
Câble de garde	2017	50	60	(1,9)	(1,9)	(1,9)
Multiplex numérique	2017	10	15	(5,0)	(4,1)	(2,9)
Autocommutateur	2017	6	12	(0,2)	(0,2)	(0,1)
Routeurs IP/MPLS	2017	10	8	1,0	1,3	1,3
Total				(21,6)	(20,3)	(18,0)

- 4 Le tableau 27 présente l’impact des révisions des durées de vie utile sur les revenus requis
 5 de l’année témoin 2019. Cet impact de (14,4 M\$) représente une diminution de 0,4 % au
 6 niveau des revenus requis du Transporteur pour l’année témoin 2019.

Tableau 27
Impact des révisions des durées de vie utile (M\$)

	<u>2019</u>
Rendement sur la base de tarification	3,6
Augmentation de la base de tarification ^{Note 1}	50,9
Taux moyen du coût du capital	7,077%
Dépenses nécessaires à la prestation du service	(18,0)
Diminution de la charge d'amortissement	(18,0)
Revenus requis	(14,4)

Note 1: Effet sur l'amortissement cumulé considérant chacune des années affectées depuis la modification de la durée de vie utile.

²⁶ R-3401-98, D-2002-95, p. 91.